

PROCES-VERBAL

Séance du 17 mai 2024

L'an 2024 et le 17 mai à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire.

Date de la convocation : 13/05/2024

Date d'affichage : 13/05/2024

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, LESSEUR Mélanie, POTIER-CARRASCO Nathalie, MM : BERTRAND Gilles, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, SAUVAGE Pascal, TRINQUET Benoît

Excusés ayant donné procuration : Mme GÉNÉRALI Cécile à Mme POTIER-CARRASCO Nathalie, M. DELAPLANCHE André à M. GAUME Stéphane

A été nommée secrétaire : M. DUVERGER Thibaud

Ordre du jour :

- Avenant n°3 Convention d'occupation des locaux périscolaires par la CCPG
- Job d'été
- Demande d'emplacement marché dominical
- Devis création d'ossuaire au cimetière communal
- Devis achat d'une plateforme télescopique sécurisée
- Devis arasement accotements
- Devis sécurité incendie route du Hallier

Le procès-verbal de la précédente séance a été approuvé.

Ajout à l'ordre du jour accepté à l'unanimité : Création poste Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe – Suppression poste d'Adjoint Technique Territorial.

Avenant n° 4 - Convention d'occupation des locaux du périscolaire

Lors de la séance du 22/03/2024 a été évoquée la demande de l'agent en charge de l'entretien des locaux de ne plus s'occuper du périscolaire pour des raisons d'organisation personnelle, Madame Catherine RAGOBERT explique qu'il convient donc d'établir un avenant à la convention d'occupation de ces locaux dans le cadre de l'exercice de la compétence Petite Enfance et Enfance pour les activités Périscolaires par la CCPG.

Cet avenant concerne les heures de l'agent d'entretien jusqu'au 1er septembre 2024.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n° 4, les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVENT** les termes de l'avenant n° 4 à la convention d'occupation du local par la CCPG, ci-joint,
- **AUTORISENT** Madame la Maire à signer ledit avenant.

Autorisation d'embauche Job d'été

Madame Catherine RAGOBERT explique qu'il convient de réfléchir à la nécessité d'embaucher du personnel durant l'été afin de compenser l'absence des agents pendant leurs congés estivaux.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVENT** le recrutement sur ce poste du 29 juillet au 30 août inclus afin d'assurer l'entretien du domaine public et notamment des espaces verts.
- **FIXENT** le nombre d'heures hebdomadaires de ce poste à 20 heures et, si les besoins l'imposent, un nombre d'heures plus important pourra être effectuer.
- **CONFIRMENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges liées à cet emploi sont inscrits au budget 2024.
- **DÉLÈGUENT** tous pouvoirs à Madame Catherine RAGOBERT Catherine, Maire, pour effectuer les démarches administratives nécessaires à cet emplois.

Demande d'emplacement marché dominical

Madame Catherine RAGOBERT rappelle aux membres du Conseil Municipal la demande de Madame ALVAREZ Elodie " Le Champs des Possibles' sise au 31 rue de la Miaulerie, de vendre ses produits les dimanches matin sur la Place Saint-Sauveur.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **EMETTENT** un avis favorable à la demande,
- **DÉCIDENT** de fixer à 40 € par trimestre la somme à percevoir pour l'emplacement, ceci à compter du 1er juin 2024,
- **DÉCIDENT** de fixer le versement à échéance échue de trimestre à compter du 1er juin 2024,
- **CONFIRMENT** que la recette fera l'objet d'un titre et sera inscrite à l'article 73154 - Droits de place,
- **DONNENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour vérifier les documents administratifs nécessaires à cette autorisation.

Devis création d'ossuaire au cimetière communal

Madame Catherine RAGOBERT a évoqué lors de la séance du 14 avril 2024 la nécessité de créer un ossuaire dans le cimetière communal.

Un devis des Pompes Funèbres CATON est présenté pour un montant de 583.33€ HT soit 700.00€ TTC.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **CONFIRMENT** la nécessité de ces travaux,
- **APPROUVENT** le devis des Pompes Funèbres CATON, pour un montant de 583.33€ HT soit 700.00€ TTC,
- **CONFIRMENT** que les crédits sont inscrits au budget 2024, en section d'investissement au compte 2116,
- **DONNENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

Devis achat d'une plateforme télescopique sécurisée

Madame Catherine RAGOBERT expose la nécessité de faire l'acquisition d'une plateforme télescopique pour la mise en sécurité des agents lors de travaux en hauteur.

Un devis de la société France Echafaudage est présent pour un montant de 1 334.00€ soit 1 600.80€TTC. Monsieur Pascal SAUVAGE précise les conditions des autres sociétés contactées pour un matériel équivalent :

Equipement de sécurité		HT	TTC
Plateforme télescopique sécurisée	Manutan	1 845,00 €	2 214,00 €
	Guillebert	1 665,00 €	1 998,00 €
	France échafaudage	1 334,00 €	1 600,80 €

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **CONFIRMENT** la nécessité de cette acquisition,
- **APPROUVENT** le devis de la société France Echafaudage, pour un montant de 1 334.00€ HT soit 1 600.80€ TTC,
- **CONFIRMENT** que les crédits sont inscrits au budget 2024, en section d'investissement au compte 2157,
- **DONNENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires et pour rechercher toute forme de subvention.

Devis arasement accotements

Madame Catherine RAGOBERT rappelle qu'il convient de poursuivre le programme d'arasement tel que proposé par la commission travaux.

Un devis de la société JAQUET Associé, retenue pour ce programme en 2023, est présenté pour un montant de 13 027.44€ HT soit 15 632.93€ TTC.

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **CONFIRMENT** la nécessité de la poursuite du programme d'arasement des accotements,
- **APPROUVENT** le devis de la société, pour un montant de 13 027.44€ HT soit 15 632.93€ TTC,
- **CONFIRMENT** que les crédits sont inscrits au budget 2024, en section de fonctionnement, au compte 615231,
- **DONNENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires.

Devis sécurité incendie route du Hallier

Lors de la visite des Services Défense Incendie du SDIS 45 le manque de protection incendie route du Hallier a été relevé. Cette situation bloque tout document d'urbanisme.

Madame Catherine RAGOBERT expose la proposition de couverture incendie pour la route du Hallier.

Un devis de l'entreprise DMS, est présenté pour l'installation de deux points de défense :

Protection incendie route du Hallier		HT	TTC
Borne bleue étang 53 route du	DMS	5 654,90 €	6 785,88 €
Borne angle route de Chemau	DMS	4 300,20 €	5 160,24 €
		9 955,10 €	11 946,12 €

Les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **CONFIRMENT** la nécessité de cette mise en conformité,
- **APPROUVENT** les devis de la société DMS, pour un montant total de 9 955.10€ HT soit 11 946.12€ TTC,
- **CONFIRMENT** que les crédits sont inscrits au budget 2024, en section d'investissement au compte 2158,
- **DONNENT** tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches nécessaires et signer la convention d'utilisation d'une réserve incendie sur une propriété privée, étang sise 53 route du Hallier.

Création poste Adjoint Technique Territorial Principal de 2eme classe - Suppression poste d'Adjoint Technique Territorial

Madame Catherine RAGOBERT explique que l'Adjoint Technique Territorial en poste figure sur la liste d'admission d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2eme classe, par avancement de grade après avoir réussi les épreuves de l'examen professionnel. Il convient au Conseil Municipal de voter la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe pour assurer la mission d'entretien espaces verts, voirie et bâtiments à compter du 01/06/2024 et de supprimer le poste d'Adjoint Technique Territorial.

Après avoir entendu Madame Catherine RAGOBERT dans ses explications complémentaires, les membres du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré à l'unanimité,**

• DÉCIDENT :

- la suppression, à compter du 01/06/2024 d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique Territorial,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe,

• PRÉCISENT que les crédits suffisants seront inscrits au budget 2024.

• DONNENT tout pouvoir à Madame Catherine RAGOBERT pour effectuer les démarches administratives nécessaires,

Questions diverses :

• Madame Catherine RAGOBERT

- Consulte les conseillers sur l'organisation du bureau de vote des élections européennes le 9 juin prochain. La recherche de scrutateurs sera également indispensable compte tenu du nombre de listes inscrites. Un appel sera lancé sur PanneauPocket.
- Prend note des demandes des membres du Conseil pour que la mairie intervienne auprès des habitants qui ne prennent pas soin des abords de leur terrain.
- Signale que le jury sur le fleurissement (2 fleurs) interviendra entre le 19 et le 23 août.
- Informe du planning des prochains conseils jusqu'en décembre 2024.

• Madame Mélanie LESSEUR

- Rappelle qu'une matinée citoyenne sera organisée le lendemain 18 mai.
- Rapporte la demande du Restaurant Saint Sauveur sur l'installation d'un râtelier vélos à proximité pour la clientèle cyclo.
- Remercie la commune pour la remise en état du chemin du Hallier.

• Madame Sandrine CHEVALIER

- Insiste sur le besoin de transparence des informations fournies lors du choix des devis en respect des règles légales en la matière.

• Messieurs Stéphane GAUME et Pascal SAUVAGE

- Font état d'une situation de conflit de voisinage.

• Monsieur Pascal SAUVAGE

- Fait le point sur les travaux réalisés sur le réseau hydraulique agricole détérioré route de Chemault.
- Rapporte sur la réunion de la Commission Travaux : pose des plots le long de la route du Hallier au niveau du gîte et étude préalable sur les priorités relatives à l'enfouissement éventuel de câbles électriques. Une visite de la SICAP est planifiée sur ce sujet.
- Fait état de la commission de sécurité effectuée par les services du SDIS et de la Gendarmerie au Centre des Caillettes. Avis favorable.

- Monsieur Thierry MERCIER

- Signale la présence d'un objet dangereux sur l'accotement rue de la Gare, route départementale où circulent engins agricoles et cars Rémi.

En mairie, le 22/05/2024
Madame la Maire,
Catherine RAGOBERT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Catherine Ragobert', written over a horizontal line.A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thibaud Duverger', written over a horizontal line.

Le secrétaire de séance,
Thibaud DUVERGER

